

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise au Saguenay—Lac-Saint-Jean

Saguenay, le 19 novembre 2015

N/Réf.: 401308407

Objet: Demande d'accès aux documents concernant le terrain situé au 1616, boulevard Talbot à Chicoutimi

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 2 novembre dernier concernant l'objet précité.

Les documents suivants sont accessibles. Ce sont :

- 1. Avis de non-conformité, 23 mai 2013, 2 pages ;
- 2. Rapport d'inspection, 7 mai 2013, 8 pages ;
- 3. Points de non-conformité, 14 juillet 2010, 2 pages ;
- 4. Rapport de vérification, 8 juillet 2010, 7 pages.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués, et ce, en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Vous avez droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles de loi précités.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 418 695-7883, poste 347.

3950, boul. Harvey (4º étage) Jonquière (Québec) G7X 8L6 **Téléphone : (418) 695-7883** Télécopieur : (418) 695-7897 Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SG/ns

Original signé par Sophie Gauthier

Répondante régionale de l'accès aux documents

p. j.

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Saguenay, le 23 mai 2013

#### AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Centre du pneu et mécanique GRS 1616, boulevard Talbot Saguenay (Québec) G7H 4C2

N/Ref.:

7610-02-01-0746400

401033365

Objet:

Réservoir hors sol non conforme au 1616, boulevard Talbot à

Saguenay

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 7 mai 2013 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir entreposé des matières dangereuses résiduelles (huiles usées) dans un réservoir ne portant pas, à un endroit visible, une étiquette indiquant le nom des matières qui y sont entreposées;
   Règlement sur les matières dangereuses, article 46
- Avoir entreposé des matières dangereuses, résiduelles (huiles usées) dans un réservoir en surface qui n'était pas placé dans un endroit comportant un bassin étanche pouvant contenir 110 % de la capacité du réservoir.
   Règlement sur les matières dangereuses, article 56

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

De plus, nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 21 juin 2013 un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi.

3950, bouf. Harvey, 4e étage Saguenay (Québec) G7X 816 Téléphone : 418 695-7883 Télécopleur : 418 695-7897 Internet : <u>http://www.mddefn.gouv.oc.ca</u> Courrie! : <<< < < < < > < VALEUR INTROUVABLE >>>

Ce papier confient des fibres recyclées après consommation.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec monsieur Jacques Méthot au numéro de téléphone 418 695-7883, poste 317.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

art. 53-54

SA/JM/ld

Serge Álain, coordonnateur Secteur industriel Développement durable, Environnement, Faune et Parcs

Québec ...

# RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean Région : Saguenay-Lac-Saint-Jean

1. Identificati			_		4		*	,	
Date de l'inspec			7 Heur	e d'arrivée			Heure de dépa	rt : 11 h 30	
Inspecteur : Jac	ques Mé	thot			Accompa	Accompagné de :			
Nº intervention :	300810	687			Type d'inf	erventio	n · Inspection		
Nº gestion docu			-02-01-07464	100	Type d'intervention : Inspection Nº du rapport d'inspection : 401033332				
Nº demande : <<	< VALE	UR INT	ROUVABLE:	>>>	Type de d	emande	<<< VALEUR II	NTROUVABLE >>>	
But de l'inspecti	on : Vér	ifier la	gestion des l	MDR		;			
Lieu inspecté	<del>.</del>	•		:				,	
Nom du lieu : Le	s Entrep	rises de	gestion Rob	in Simard in	C.		<del>.</del>		
Nom usuel du lie	eu : Ceni	tre du p	oneu et méca	nique GRS				<del></del> .	
Nº du lieu : X214					Type de li	eu : comr	nerce		
Localisation du		ecté :				-			
1616, boulevard <sup>-</sup> Saguenay (Québ		402						L	
Coordonnées ge	ec) G/A	igues d	u lieu (GÉO I	NAD 92 dos	rác dánimau	1 1240-99	· 70 27 · 74 05 2	<del>*****</del>	
Octubilities ge	ograpin	ques u	u lieu (GEO I	VAD 69 deg	nes decimado				
Intervenant du li	iou.		]	1		78	23'58	94"; 71°03 1	
		<del></del>	<del></del>	···		1 M	crit aus	No intervenant	
No			Fonct		·	19 101 2111	érente du lieu)	SAGO	
Les entreprises d Simard inc.	e gestion	Robin			5, rue des Lau		1777	Y2103873	
Onnaid IIIC,			<u>.l</u>	Sa	aguenay (Quét	ec) G/H	Ι / Χ /		
Section 1999 Section 1999 Section 1999		7,	1	•					
Conditions mété	0						·	•	
,	_					-			
			_ · · · ·						
Service State of the state of t	10.10.0	· · · · ·	ì				• • • • • •		
Personnes renco	it, greenser;		<u> </u>	T					
M Dabi Ot	Nom				Fonction			phone (ou autre)	
M. Robin Simard	·			Proprio		<u>.</u>	(418) 696-135	2	
_ art. 53-54			<u>:</u>	art. 53-54	<del></del>		<del></del>	<del>-</del>	
	···			J	<u> </u>		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
		Contract of	1						
Mode d'identifica	ation		<u> </u>						
But expliqué :	.41	_ 片	oui		<u></u> non			0,	
Mode d'identifica But expliqué à/lo	ation ;		verbale	<u> </u>	preuve	de statu	<u> </u>		
Dut explique and	icituiicai	HOII IAN	re aubres ne						
_ colors to the state of the state of	21 (1771 x 31 w) 1								
Plainte			. , ,	•					
Plaignant rencor	ntré :		oui		non		⊠ s.	0.	
	•					•			
Photos numériqu	ues			•				•	
	4,111.11		4						
Nombre de photo	-					•	annexées au raj		
Toutes les photos	annexé	es à ce	rapport ont ét	é prises par	Jacques Meth	ot avec u	n appareil photo	de type Nikon	
Coolpix. L'original	de ces p	photos a	a été conserve	é conformén	nent à la Direc	live sur la	gestion des pho	tos numériques. La	
carte mémoire de central.	rappare	ıı est de	meuree en m	ia possessio	n jusqu'au trar	nsfert des	photos originale:	s sur le serveur	
certial.		•		•	•				
Les photos sont c	onservée	es sur le	répertoire sé	curisé suiva	nt : Réa. 02/M	etia01/76	10-02-01-074640	00/2013-05-07	
Toutes les photos	apparais	ssant au	u présent rapp	ort sont une	e fidèle représe	entation d	e ce que j'ai vu s	ur les lieux de	
l'inspection et auc	une n'a e	été mod	lifiée, sauf XX	X			- •		
		:		r					
Autres pièces an	nexées	au rant	oort	•		•			
	uméro	:- h				Titre	<del></del>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
☐ Croquis						11110			
Plan						····		· ·	
☐ Carte							<del></del>		
Autre		·						<del></del>	

oate de l'inspection : 2013-05-07		No de gestion docum	entaire : 7610-02-01-0	746400
,				
chantillons		÷,		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Туре		Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenant
eau '			<b></b>	
_ air				ļ
sol matières résiduelles		· · · ·		
matières dangereuses	-			
matières dangereuses résiduelles				
flore		·		
faune pesticides				
autre, précisez				†
ouplicata des échantillons remis :	☐ oui	□ non	∏s. c	) <u>.</u>
emandes d'analyses lointes au rapport		□ non		'
emandes d'analyses jointes au rapport	· Uoui			<u>'•</u>
		. * *		
	•			
ors d'une inspection effectuée chez un con marque la présence d'un réservoir non-co j'en profite pour effect ler une inspection i	nforme sur le tei	rrain du commerce « Cer	itre du pneus et Mécan	ilre je ique GRS »,
ors d'une inspection effectuée chez un con emarque la présence d'un réservoir non-co i j'en profite pour effectuer une inspection i Description de l'il spection ors de l'inspection, je remarque que le rése	nforme sur le tel mprovisée afin c	rrain du commerce « Cer de vérifier la gestion des l de vérifier la gestion des l de vérifier la gestion des l de vérifier la gestion de vérifier la gestion de la commerce « Cer de vérifier la gestion de vérifier la gestion de la commerce « Cer de vérifier la gestion des la gestion des la commerce » de vérifier la gestion des la commerce » de verifier la gestion des la commerce » de verifier la gestion des la commerce » de verifier la gestion de verifier la gestion de verifier la commerce » de verifier	tre du pneus et Mécar MDR. 	ique GRS »,
ors d'une inspection effectuée chez un conemarque la présence d'un réservoir non-co t j'en profite pour effectuer une inspection i  Description de l'il spection  ors de l'inspection, je remarque que le rése 23-24 (photo 4). e constate qu'il ne porte pas d'étiquette ide	nforme sur le tei mprovisée afin c ervoir hors sol ut entifiant le nom d	rrain du commerce « Cer de vérifier la gestion des l de vérifier la gestion des l de vérifier la gestion des l de vérifier la gestion de vérifier la gestion de la commerce « Cer de vérifier la gestion de vérifier la gestion de la commerce « Cer de vérifier la gestion des la gestion des la commerce » de vérifier la gestion des la commerce » de verifier la gestion des la commerce » de verifier la gestion des la commerce » de verifier la gestion de verifier la gestion de verifier la commerce » de verifier	tre du pneus et Mécar MDR. 	ique GRS »,
ors d'une inspection effectuée chez un con emarque la présence d'un réservoir non-co t j'en profite pour effect ler une inspection i	nforme sur le tel mprovisée afin c ervoir hors sol ut entifiant le nom d os 1-2-3). a ds l'atelier mé e transbordemen	rrain du commerce « Cer de vérifier la gestion des l illisé pour l'entreposage d le la matière entreposée canique un syst. de pom tt (photo 6) jusqu'au rése	tre du pneus et Mécar MDR. les huiles usées a une (photo 5). pe qui permet de trans rvoir hors sol.	capacité de
ors d'une inspection effectuée chez un con emarque la présence d'un réservoir non-co t j'en profite pour effect, ler une inspection i Description de l'il spection ors de l'inspection, je remarque que le rése 23-24 (photo 4). e constate qu'il ne porte pas d'étiquette ide est toutefois protégé pair des butoirs (photo e parcours le commerce et constate qu'il y uiles usées récupérées ds un contenant de	ervoir hors sol ut entifiant le nom dos 1-2-3).  a ds l'atelier mé e transbordemen our entreposer est du bâtiment je seeur de haut niverse le transtor de la contract de la	rrain du commerce « Cer de vérifier la gestion des l illsé pour l'entreposage c le la matière entreposée canique un syst. de pom lt (photo 6) jusqu'au rése t récupérer les filtres usé constate que la Cie poss yeau (photo 7).	itre du pneus et Mécar MDR. les huiles usées a une (photo 5). pe qui permet de trans rvoir hors sol. s (photo 6).	capacité de
ors d'une inspection effectuée chez un consernarque la présence d'un réservoir non-co t j'en profite pour effectuer une inspection i j'en profite pour et l'enspection je remarque que le rése 23-24 (photo 4). Le constate qu'il ne porte pas d'étiquette ide est toutefois protégé pair des butoirs (photoe e parcours le commerce et constate qu'il y uilles usées récupérées ds un contenant de e remarque que la Cie utilise un roulibac por infin, ds un autre local situé à l'extrémité es ut est relié à un automare muni d'un avertis lon interlocuteur m'assure que l'automate fe ne vérifie pas les preuves de dispositions	ervoir hors sol ut entifiant le nom dos 1-2-3).  a ds l'atelier mé e transbordement pur entreposer est du bâtiment je seeur de haut nivonctionne bien est pour les MDR,	rrain du commerce « Cer de vérifier la gestion des l illisé pour l'entreposage d le la matière entreposée canique un syst. de pom lt (photo 6) jusqu'au rése t récupérer les filtres usé constate que la Cie poss yeau (photo 7). et qu'ils vident le séparate	tre du pneus et Mécar MDR. les huiles usées a une (photo 5). pe qui permet de trans rvoir hors sol. s (photo 6). rède un séparateur d'h	capacité de vider les
ors d'une inspection effectuée chez un consernarque la présence d'un réservoir non-co t j'en profite pour effectuer une inspection i permarque que le réservoir de l'inspection de l'inspection je remarque que le réservoir 23-24 (photo 4).  The constate qu'il ne porte pas d'étiquette ide est toutefois protégé pair des butoirs (photo e parcours le commerce et constate qu'il y uiles usées récupérées ds un contenant de eremarque que la Cie utilise un roulibac por infin, ds un autre local situé à l'extrémité es ui est relié à un automare muni d'un avertis lon interlocuteur m'assure que l'automate fe ne vérifie pas les preuves de dispositions rme spécialisée qui effectue la récupération	ervoir hors sol ut entifiant le nom dos 1-2-3).  a ds l'atelier mé e transbordement pur entreposer est du bâtiment je isseur de haut nivionctionne bien est pour les MDR, n.	rrain du commerce « Cer de vérifier la gestion des l illisé pour l'entreposage d le la matière entreposée canique un syst. de pom lt (photo 6) jusqu'au rése t récupérer les filtres usé constate que la Cie poss yeau (photo 7). et qu'ils vident le séparate	tre du pneus et Mécar MDR. les huiles usées a une (photo 5). pe qui permet de trans rvoir hors sol. s (photo 6). rède un séparateur d'h	capacité de vider les
ors d'une inspection effectuée chez un conemarque la présence d'un réservoir non-co t j'en profite pour effect, ler une inspection i Description de l'il spection  ors de l'inspection, je remarque que le rése. 23-24 (photo 4).  e constate qu'il ne porte pas d'étiquette ide est toutefois protégé par des butoirs (photo e parcours le commerce et constate qu'il y uiles usées récupérées ds un contenant de e remarque que la Cie utilise un roulibac poinfin, ds un autre local situé à l'extrémité es un est relié à un automare muni d'un avertis	ervoir hors sol ut entifiant le nom dos 1-2-3).  a ds l'atelier mé e transbordement pur entreposer est du bâtiment je isseur de haut nivionctionne bien est pour les MDR, n.	rrain du commerce « Cer de vérifier la gestion des l illisé pour l'entreposage d le la matière entreposée canique un syst. de pom lt (photo 6) jusqu'au rése t récupérer les filtres usé constate que la Cie poss yeau (photo 7). et qu'ils vident le séparate	tre du pneus et Mécar MDR. les huiles usées a une (photo 5). pe qui permet de trans rvoir hors sol. s (photo 6). rède un séparateur d'h	capacité de vider les
ors d'une inspection effectuée chez un consernarque la présence d'un réservoir non-co t j'en profite pour effectuer une inspection i permarque que le réservoir de l'inspection de l'inspection je remarque que le réservoir 23-24 (photo 4).  The constate qu'il ne porte pas d'étiquette ide est toutefois protégé pair des butoirs (photo e parcours le commerce et constate qu'il y uiles usées récupérées ds un contenant de eremarque que la Cie utilise un roulibac por infin, ds un autre local situé à l'extrémité es ui est relié à un automare muni d'un avertis lon interlocuteur m'assure que l'automate fe ne vérifie pas les preuves de dispositions rme spécialisée qui effectue la récupération	ervoir hors sol ut entifiant le nom dos 1-2-3).  a ds l'atelier mé e transbordement pur entreposer ent du bâtiment je eseur de haut nivonctionne bien es pour les MDR, 1.	rrain du commerce « Cer de vérifier la gestion des l illisé pour l'entreposage d le la matière entreposée canique un syst. de pom lt (photo 6) jusqu'au rése t récupérer les filtres usé constate que la Cie poss yeau (photo 7). et qu'ils vident le séparate mais mon interlocuteur n	tre du pneus et Mécar MDR. les huiles usées a une (photo 5). pe qui permet de trans rvoir hors sol. s (photo 6). rède un séparateur d'h	capacité de vider les

art. 23-24 et qu'il excède 2 247 L., il est donc visé par l'art. 56 du RMD. Comme le réservoir de la Cie a une capacité de

art. 23-24

# Conclusion

Alors qu'il peut contenir plus de 2 000 kg de matières, le réservoir hors sol n'est pas muni d'un bassin étanche.

- RMD, art. 56

Ce réservoir ne porte pas d'étiquette indiquant le nom de la matière qui y est entreposée.
- RMD, art. 46

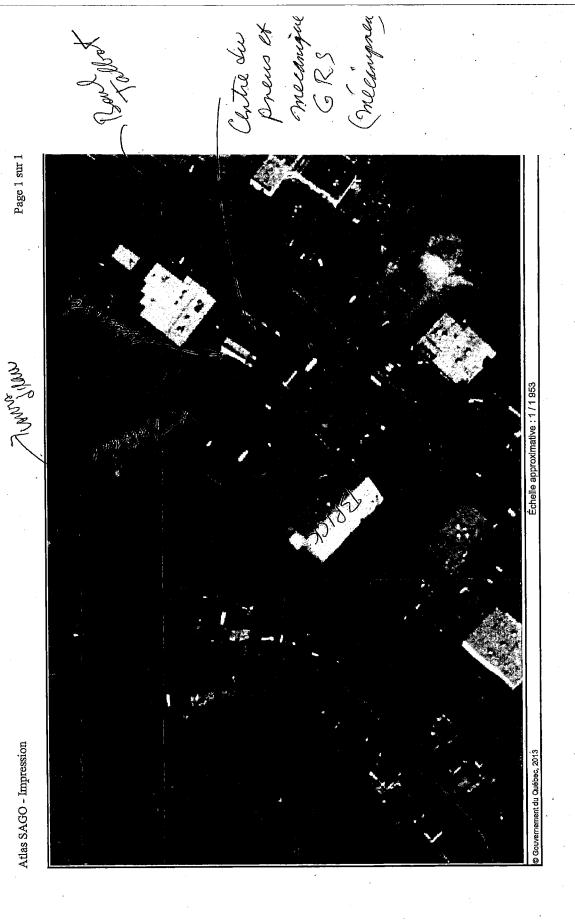
Date de l'inspection : 2013-05-07

No de gestion documentaire : 7610-02-01-0746400

6. Recommandations	
Transmettre un avis de non-conformité pour les deux non-conformités	mentionnées ci-dessus.
Rédigé par : Jacques Méthot	). 
Signature: art. 53-54	Date de rédaction : 2013-05-21

Approuvé par : Serge Alain	Fonction : Coordonnateur secteur industriel
Signature art. 53-54	Date : 2013-05- <i>22</i>
Commentaires:  En accord avec re  Transmettre l'avi  pour les manquer	e commandations s de non-contormité proposé nevits constatés

Annexe photos		 	
	 •		



Ltt...//nan/winnanan/TranscianDares asmy71dentifiantTache=e5cea690-6e94-4dd5-8f38-7cb938333da4&SHPNom=&SHPChk=fa... 2013-05-22

Date de l'inspection : 2012-05-07

No de gestion documentaire : 7610-02-01-0746400

# Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier: Mécanipneu

Description:

Réservoir hors sol utilisé par Mécanipneu, aussi appelé Centre de Pneus et mécanique GRS.

Absence de bassin étanche.

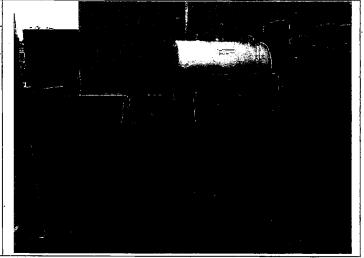


Photo no: 2

Fichier:

Description:

Même réservoir.

Présence de butoirs.

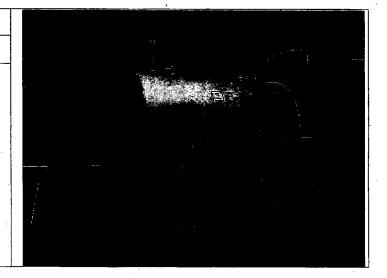


Photo no: 3

Fichier:

Description:

Même réservoir.

Absence d'étiquette d'identification.



Date de l'inspection: 2013-05-07

No de gestion documentaire : 7610-02-01-0746400

# Annexe - Photos

Photo no: 4

Fichier : Mécanipneu

Description:

Même réservoir simple paroi.

Plaque indique qu'il n'y a qu'une paroi. (Paroi de 2,8 mm)

Capacité :

art. 23-24

art. 23-24

Comme le réservoir peut contenir plus de 2 000 kg, il est visé par art. 56 RMD.

art. 23-24

Photo no : 5

Fichier:

Description:

L'étiquette apposée sur le réservoir ne dit pas le nom de la matière qui est entreposée.

art. 23-24

Photo no: 6

Fichier:

Description:

Intérieur atelier mécanique.

Système de pompe permettant de relier le contenant de transbordement (flèche jaune) au réservoir hors sol situé à l'extérieur, de l'autre côté du mur.

En AR, un roulibac pour les filtres usés (flèche blanche).

art. 23-24

Date de l'inspection : 2013-05-07

No de gestion documentaire : 7610-02-01-0746400

Annexe - Photos				• •
Photo no : 7				
Fichier : Mécanipneu			•	
Description :				
Dispositif relié au séparateur d'hydrocarbures situé à proximité sous le plancher du garage.	٠.	art. 23-24	,	
Le dispositif possède un voyant lumineux indiquant si le séparateur a atteint le haut niveau.				i e
	/			
				·.
Photo no : 8				
Fichier:		•		
Description :				; ;
				•
			·	
	<u> </u>			
Photo no : 9				,
Fichier:				
Description :				
	F			•

#### Méthot, Jacques

Alain, Serge (R02)

Envoyé: 18 avril 2013 16:04

À:

Méthot, Jacques

Objet:

TR: Réservoir à double paroi et simple paroi.

----Message d'origine-----

De: Mercier, Richard (DR02)

Envoyé: 20 décembre 2006 15:25

À: Charbonneau, Annie; Lapointe, Bernard; Mercier, Christian; Méthot, Jacques; Morin, Karine; Alain,

Serge (R02); Gignac, Simon; Gagné, Stéphane; Levesque, Véronique

Cc : Labrecque, Daniel

Objet : TR : Réservoir à double paroi et simple paroi.

Bonjour tout le monde,

Afin d'être uniforme dans notre façon d'interpréter l'article 56 du RMD, voici la façon que le ministère juge adéquate pour calculer si le réservoir peut contenir plus de 2000 kg. Le calcul tient compte d'une densité moyenne de 0.89 pour l'huile usée. Sur cette base la capacité du réservoir assujetti à l'article 56 est de 2247 litres et plus.

De plus j'ai joins à la présente note deux photos que m'a transmis notre consoeur Annie. La première représente une plaque apposée sur un réservoir à double paroi et la seconde pour un simple paroi. Le « Double wall » n'est pas toujours inscrit mais les quatre épaisseurs des couches d'acier sont

# Richard Mercier

Coordonnateur secteur industriel intérim Centre de contrôle environnemental du Québec Direction régionale du Saguenay-Lac St-Jean

3950 boul. Harvey Jonquière (Québec) G7X 8L6 Tel.: (418) 695 7883 poste 321

courriel: richard.mercier@mddep.gouv.qc.ca

Québec 🛮 🗗

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental du Saguenay—Lac-Saint-Jean

Saguenay, le 14 juillet 2010

art. 53-54

OK Pneus
1616, boulevard Talbot

Chicoutimi (Québec) G7H 4C2

N/Réf.: 7610-02-01-0448500 400730462

Objet : Programme de contrôle des réservoirs d'entreposage des huiles usées selon le Règlement sur les matières dangereuses

Madame,

Le 8 juillet 2010, nous avons réalisé l'inspection de vos installations situées au 1616, boulevard Talbot à Chicoutimi afin d'en évaluer la conformité par rapport au règlement mentionné en objet. Lors de cette visite, nous avons identifié quelques points à corriger afin de régulariser la situation de votre entreprise en regard à la réglementation en vigueur.

Voici les points de non-conformité observés :

- Absence de mécanisme de sécurité empêchant l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de remplissage et de vidange;
  - Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r.15.2);

Article 53;

- Le réservoir hors-sol et sa tuyauterie en surface ne sont pas protégés contre la corrosion;
  - Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r.15.2);

Article 54.

3950, boulevard Harvey, 4° étage Saguenay (Québec) G7X 8L6 Téléphone : 418 695-7883 Télécopieur: 418 695-7897 Courriel : seure aleio/@unidee.go

Courriel : serge.alain2@mddep.gouv.gc.ca Internet : www.mddep.gouv.gc.ca

To pepier consient des fibres recyclèes eprès conscirmation.

. 2

De plus, nous vous informons qu'il est de votre responsabilité de vous assurer que les biens affectés à l'entreposage de matières dangereuses résiduelles sont maintenus en bon état ainsi que les ouvrages et équipements de protection de ces biens (article 37). Pour ce faire, comme prévu à l'article 39 du Règlement sur les matières dangereuses, vous devez vérifier sur une base trimestrielle le bon état et le bon fonctionnement des équipements d'entreposage, tels que les réservoirs et leur tuyauterie, les mécanismes empêchant l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de vidange et de remplissage (exemple : cadenas), les butoirs devant les réservoirs hors-sol et le système de détection de fuite entre les parois. Cette dernière vérification peut être faite aux 2 ans par l'installateur du système de détection de fuite entre les parois alors que le reste doit être fait par vous-même sur une base trimestrielle.

D'autre part, à la suite de notre visite dans votre entreprise, nous vous transmettons quelques suggestions permettant l'amélioration de la sécurité environnementale des lieux.

#### Voici nos suggestions:

- Avoir les informations concernant le ou les réservoirs d'entreposage d'huiles usées disponibles et faciles d'accès en tout temps;
- 2. Tenir un registre d'entretien démontre clairement que l'entretien est fait correctement.

À noter qu'il est dans votre responsabilité de vous assurer de la conformité de vos installations. Ainsi, nous vous demandons d'apporter les corrections qui s'imposent sur les points de non-conformité règlementaires et de nous transmettre, d'ici le 14 août 2010, un plan des correctifs qui ont été ou qui seront appliqués.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec monsieur Bruno Roberge au 418 695-7883, poste 336.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le coordonnateur du Secteur industriel,

art. 53-54

SA/BR/mt

Serge Alain

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Québec 😝 😝

# Programme de contrôle environnemental I-18 Formulaire 1

Contrôle des réservoirs d'huiles usées installés dans des ateliers de mécanique

Application du Règlement sur les matières dangereuses

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec a sa

# Programme de contrôle environnemental I-18 : formulaire 1

	RAP	PORT DE VÉRIFICATIO	N				
Rése	rvoirs d'huiles usées	installés dans de	s ateliers d	e mécanique			
Y	CCEQ - Direction régionale d	e : Saguenay-Lac St-Jean	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
	L'INTERVENTION						
	Date de la vérification : 20		e: 11h00 Heur	e de départ : 11h14			
Š	Réalisée par : Bruno Roberg	ge					
¥¥	Accompagné de : /						
ADMINISTRATION	SAGO	***************************************	- TO -				
	Demande: 200234252 Int		Nº Interve				
A Poi	N° document produit: 4	4	tervention :	X2120071			
``	-	ière inspection programmée (état	de situation et inven	taire)			
		ction programmée		• .			
-	1	ction pour suivi d'avis d'infractio	on.				
<u> </u>		ction de suivi d'une plainte					
	Nom (raison sociale): Silencieux	GMS					
DE		2-0726 Québec Inc.)		**			
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Adresse civique : 1616 Talbot	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
NTIFICATION	Municipalité: Chicoutimi	•	Code posta	al: G7H 4C2			
DIFIC FINI	Téléphone : 698-123	4 Télécopieur :	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	·			
	Répondant : Cellulaire :						
₽	Nº de gestion documentaire :			: <u></u>			
•	GPS (19T): NAD 83 Lon	gitude (x): 71.06387	Latitude (y) :	48.39975			
BUT DE LA VÉRIFICATION	Vérifier la conformité de l'entre concernant les réservoirs d'huil		Sur Ass Maurice				
	·						
ONNĘS NTRÉES		onction	Téléphone	Cellulaire			
N E	art. 53-54	art. 53-54	698-1234				
PERSO		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
면 ñ	-						
TYPE D'ENTREPRISE	commercial (entretien de véhicules	station-service (vente de carbui des véhicules) garage d'entretien mécanique ( carburants)					
TYPE D'EI	☐ Atelier mécanique non commercial (entretien de ses propres véhicules)  ☐ société de transport urbain ou interurbain ☐ entreprise de camionnage ☐ entreprise de services publics (électricité, téléphonie, câblodistribution) ☐ autres, préciser :						
	Lype de réservoir	Nombre total de réservoir	e da Nombre de	e réservoirs reliés à			
oirs	ry pe de reservoir	chaqué type		rateur eau/huile			
Nombre de éservoirs	Réservoir souterrain	0	•	/			
₹ . Š	Réservoir hors-sol	. 1	1 .	ńon			

A - CARACTÉRISTIQUES DES RÉSERVOIRS D'HUILES USÉES						
	A.1 - Réservoirs hors-sol					
POINTS À VÉRIFIER	RÉSERVOIR #1	RÉSERVOIR #2				
Capacité (litres)	art. 23-24					
Année d'installation (AAAA-MM-JJ)	2001					
Matériaux de fabrication	⊠ Acier ☐ Plastique	Acier Plastique				
· · ·	Acier recouvert de plastique	Acier recouvert de plastique				
Le réservoir porte une plaque	☐ Non	Non				
mentionnant son fabricant et la norme	Oui, nommer cette norme :	Oui, nommer cette norme :				
de conception à laquelle il répond	CAN/ULC S643					
Le réservoir est muni d'évents	⊠ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non				
Le réservoir est relié à un séparateur eau/huile	☐ Oui	Oui Non				
Une étiquette indiquant le nom de la matière entreposée est posée à un endroit visible sur le réservoir <i>(art. 46)</i>	⊠ Oui □ Non	Oui Non				
Un mécanisme de sécurité empêche	☐ Oui ⊠ Non	☐ Oui ☐ Non				
l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de remplissage et de vidange						
(article 53)						
Le réservoir hors-sol et sa tuyauterie	☐ Oui	Oui				
en surface sont protégés contre la corrosion (ex : peinture, enduit époxy)	⊠ Non	☐ Non				
(article 54)	N/A (réservoir non en acier)	N/A (réservoir non en acier)				
Le réservoir est protégé par des	⊠ Oui □ Non	Oui Non				
butoirs aux endroits susceptibles d'être heurtés par des véhicules						
(article 55)						
Type de réservoir	Simple paroi	Simple paroi				
Type de leservoir	☑ Double paroi	Double paroi				
	Réservoir muni d'un bassin intégré	Réservoir muni d'un bassin integre				
	d'une capacité de (L) : ☐ Réservoir placé dans un bassin	d'une capacité de (L) ;  Reservoir placé dans un bassin				
Simple paroi, compléter la section	externe de rétention d'une expanté	externe de rétention d'une capacité				
ci-contre (article 56)	de (L) : ☐ NA (réservoir de capacité ≤ à 2000 L)	de (L):				
	Le réservoir n'a aucun bassin	N/A (réservoir de capacité ≤ à 2000 L)  Le réservoir n'a aucun bassin				
	(Informer l'exploitant qu'il devra prévoir so	it d'installer un bassin, soit de remplacer le				
	réservoir par un double paroi dans un délai	<u> </u>				
	N/A (réservoir de capacité ≤ à 2000 L)  Non					
	Oui (compléter ci-après)	Oui (compléter ci-après)				
	Date de la dernière vérification de son	Date de la dernière vérification de son				
	état de fonctionnement :	état de fonctionnement :				
M Davids	Résultat de la vérification :	Résultat de la vérification :				
Double paroi, compléter la section ci-contre.	☐ Bon état	☐ Bon état				
Le réservoir à double paroi est muni	Disfonctionnel, quelles actions ont été posées?	Disfonctionnel, quelles actions ont été posées?				
d'un système de détection de fuite entre les parois (article 56).		Poppos				
van o res parois (ar note 50).						

No dossier : 7610-02-		<b>5</b>	

(Voir expl	ications à l'annexe 1)	
Item de vérification	Cochez les items vérifiés périodiquement par l'exploitant et indiquez le constat établi lors de votre inspection	Fréquence de vérification par l'exploitant (nombre de fois/unité de temps
Rése	ervoir hors sol	
État du réservoir	corrosion	
(vérifier s'il y a des signes de corrosion)		<del> </del>
Bassin de rétention (vérifier s'il y a présence d'huile et/ou d'eau)	□/	
État des valves, des robinets et de la tuyauterie (vérifier s'il y a corrosion, égouttement ou fuite)	corrosion	
Double paroi : état de fonctionnement du système de détection de fuite entre les parois¹		-
Réser	voir souterrain	
Double paroi : état de fonctionnement du système de détection de fuite entre les parois <sup>1</sup>		
En acier : état de fonctionnement du système de protection contre la corrosion <sup>2</sup> (RMD, article 62 : obligatoire 1 fois/2 ans)		
Systèm	es de protection	
État du mécanisme empêchant l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de vidange et de remplissage	aucun	
État des butoirs devant les réservoirs hors sol	□o.k.	,
État de fonctionnement des alarmes de haut niveau si le réservoir en est muni		
	(12) いっしょ よっ強(NeWの)	The Committee of the Co
Jaugeage et éq	juipements de jaugeage	PARTITION OF TAXABLE INC.
Jaugeage et éq État de fonctionnement de l'indicateur de niveau	uipements de jaugeage	Padjetic Color Coppe by
Jaugeage et éq État de fonctionnement de l'indicateur de niveau État de la baguette de jaugeage	urpements de jaugeage	EAG (File of the Course of the
État de fonctionnement de l'indicateur de niveau	uipements de jaugeage	PARTON AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN
État de fonctionnement de l'indicateur de niveau État de la baguette de jaugeage Jaugeage du réservoir <sup>3</sup>		HAMILTON WAS A TRANSPORTED TO THE STATE OF T
État de fonctionnement de l'indicateur de niveau État de la baguette de jaugeage Jaugeage du réservoir <sup>3</sup>	inpements de Jaugeage	Fig. 7

Date de l'inspection: 2010

Le personnel du MDDEP ne procède pas lui-même à la vérification du système de détection de fuites. Sous le régime du MRNF, l'exploitant devait vérifier le bon fonctionnement de ce système aux 2 aus. Aucune fréquence particulière de vérification de ce système n'est inscrite dans le RMD. Toutefois, l'exploitant doit s'assurer en vertu de l'article 37 du RMD de leur l'on état de fonctionnement, ce qui implique d'en faire une vérification régulière. Notez dans le tableau, la fréquence des vérifications effectuées par l'exploitant.

Non réalisable par le personnel du MDDEP, la vérification demande un appareillage spécialisé. L'article 62 du RMD oblige l'exploitant à faire réaliser la vérification une fois aux 2 ans et à conserver sur place le dernier rapport de vérification. Le personnel du MDDEP doit donc prendre connaissance du dernier rapport de vérification afin de s'assurer que le système de protection est fonctionnel. Notez dans les tableaux de la section A la disponibilité du rapport et l'état de fonctionnement tel qu'établi dans ce rapport. Notez dans ce tableau-ci, la fréquence des vérifications effectuées par l'exploitant.

Le personnel du MDDEP n'a pas à jauger le réservoir lors de la visite. Un jaugeage meusuel était demandé à l'exploitant sous le régime du MRNF. Le réservoir devait être vidangé avant que le résultat du jaugeage révèle un danger de déversement. Notez dans ce tableau, la fréquence des jaugeages réalisés par l'exploitant.

	D - HISTORIQUE DE CONTAMINATION (Voir explications à l'annexe 1)	2007 8
Y a-t-il eu ⊠ Non	eu des déversements d'huiles usées ou d'autres produits pétroliers sur le site le  ou après le 1 <sup>er</sup> avril .  Oui, indiquer :  • leur nombre :  • les quantités de produits impliqués par événement (litres) :	2007 ?
	• les dates si connues (AAA-MM-JJ) :	· .
	e de ces événements, a-t-on réalisé une étude de caractérisation du site?	
∏ Nọn	☐ Oui, indiquer :	
	Cette étude a été remise au MDDEP : Oui Non (obtent l'étude)  Date (AAAA-MM-JJ) :  Titre (nom) de l'étude :	- · .
À la suite □ Non	e de ces événements, a-t-on procédé a une décontamination?  Oui, décrire les travaux effectués :	

Bruno Roberge art. 53-54 Vérificateur : Date: 2010-07-13 Année / mois / jour Lettres moulées Signature SIGNATURES 2010- 07-14 art. 53-54 Superviseur: Serge Alain Date: Année / mois / jou Commentaires du

Ter des corrections aux d

matières dangereuses.

superviseur:

Je recommande d'envoyer une lettre à la compagnie OK Pneus leur demandant d'apporter les correctifs nécessaires concernant l'état de non-conformité de leurs équipements aux articles 53 et 54 du Règlement sur les

> l'inspection. Une intervention pour suivi sera ouver le à la signature de la lettre.

gatims constatees

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs		Interv	/en# 300590600	
Québec				
Direction régionale du Cemtre Saguenay-Lac-St-Jean	de contrôle environnémen	tal du		
Nom: OK Pneus			icipalité : Chicoutimi	
Date: 2010-07-08		N/D	: 7610-02-01-0448500	
Note:			·	
	_			
		,		
art, 23-2 <b>4</b>			Note:	
	, <del>-</del>			
Note :		art. 23-24		
				÷

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Québec  Din Sac		e de contrôle environnemental		on # 300:590600	-
Nom: OK Pneus	dellay take of said.	1		palité : Chicoutimi	•
Date: 2010-07-08			<b>N/D</b> : 76	510-02-01-0448500	·:
Note:					
		q	3		
			No		
Note :					

Photographié par : Bruno Roberge